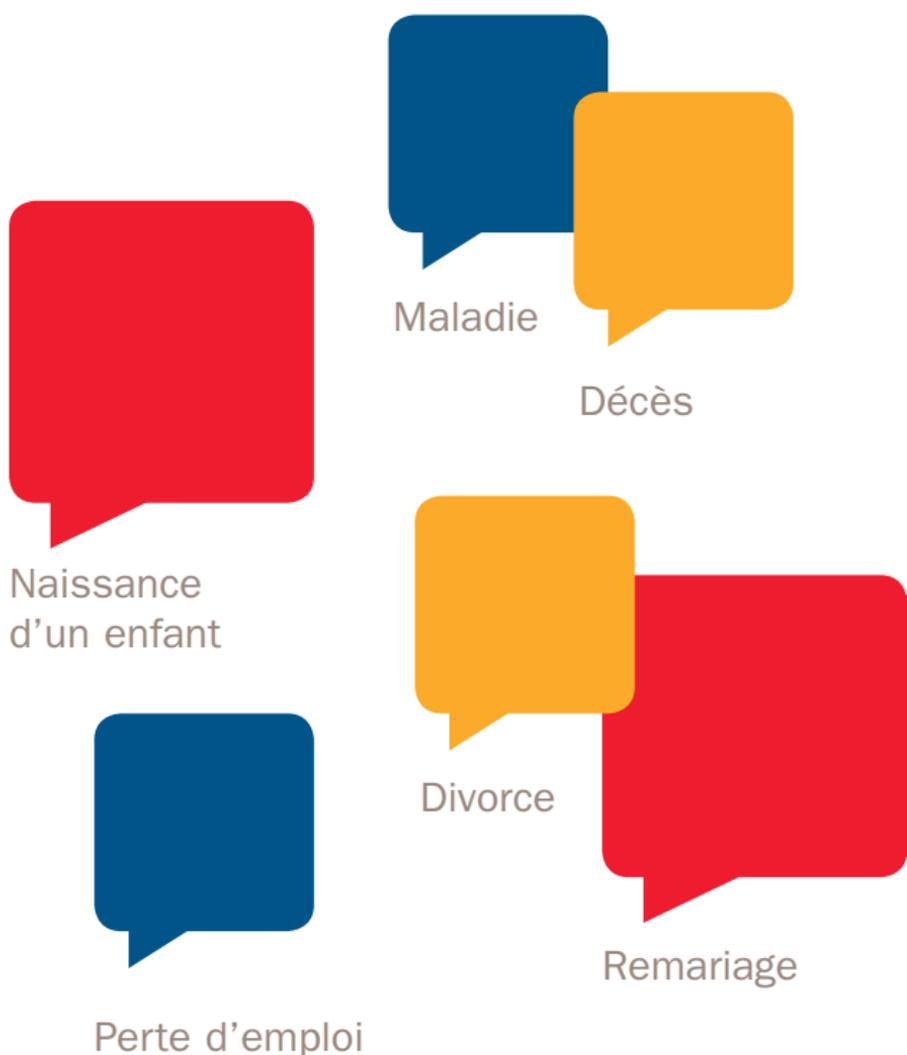


Avez-vous posé les bonnes questions?

Il est difficile de prévoir l'avenir et les conséquences des événements futurs de votre vie. En fait, tout le monde pourrait vivre au moins un des événements de la vie suivants :





Il est important d'avoir de bonnes conversations avec votre conseiller.

Vous vous êtes peut-être déjà posé les questions suivantes :

- Des changements sont-ils survenus dans ma vie récemment?
- En quoi est-ce différent maintenant?
- Mes besoins sont-ils les mêmes qu'avant?

Avez-vous eu des conversations sur d'autres sujets qui pourraient être touchés par des changements liés aux événements de la vie?

- Votre police est-elle établie de façon à convenir à vos besoins?
 - Y a-t-il un seul propriétaire ou deux propriétaires conjoints?
 - S'agit-il de polices détenues par une société ou par un particulier?
 - Devriez-vous ajouter un enfant adulte comme propriétaire conjoint?
 - Tirez-vous bien parti des caractéristiques et des options?
- Que se passerait-il si vous viviez un changement de l'état matrimonial?
 - Pourrez-vous faire modifier facilement votre police?
 - Les besoins de vos familles seront-ils pris en charge correctement?
- Êtes-vous certain que ce sont les bonnes personnes qui bénéficieraient de la police, selon la désignation actuelle?
- Lorsque vous prendrez votre retraite, pourrez-vous interrompre les paiements de primes?

Il peut être difficile de prévoir l'avenir.

Vos besoins changeront au fur et à mesure des différentes étapes de votre vie. Que vous établissiez un nouveau régime, que vous mettiez à jour votre régime actuel ou que vous redéfinissiez vos objectifs, il est important que vous ayez régulièrement des conversations sur vos stratégies avec votre conseiller.

À l'occasion de vos rencontres régulières et des examens périodiques de votre régime, votre conseiller peut vous prodiguer de précieux conseils. Ceux-ci vous aideront à améliorer votre compréhension des éléments qui doivent être pris en considération et à repérer des risques que vous n'aviez peut-être pas prévus.

Votre conseiller peut vous aider à poser les questions difficiles et à comprendre la meilleure option pour vous protéger, vous et vos bénéficiaires.



Canada-Vie^{MC}

Vos besoins ne sont peut-être plus ce qu'ils étaient.

Le fait de rencontrer votre conseiller de façon régulière vous aidera à vous assurer que vos objectifs reflètent l'évolution de vos besoins.

Effectuez la planification avec votre conseiller dès aujourd'hui afin de vous préparer pour l'avenir.



Ensemble, on va plus loin^{MC}

Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective / en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs.

Canada-Vie et le symbole social et le slogan « Ensemble, on va plus loin » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.